Bibliothèque anarchiste

Le Réveil clandestin
Le Procès de Riom
février 1941

extrait le 8 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°10 du *Réveil clandestin*

bibliotheque-anarchiste.com

Le Procès de Riom

Le Réveil clandestin

février 1941

> La vérité que l'histoire dit et répète, proclame sans relâche, crie à nous assourdir, la vérité est que les nations n'eurent jamais de loi que celle du plus fort. Chez les civilisés, la force, moins brutale d'allures et non moins inique, prend des formes, connaît le savoir-vivre, s'enveloppe d'hypocrisie.
>
> *Les Assemblées parlantes.* E. Leverdays.

Le procès de Riom, annoncé maintes fois comme imminent, n'a pas encore eu lieu. Son ouverture dépend, en dernière analyse, de la tournure que prennent les événements extérieurs. Ce sera une comédie, tout au plus une tragi-comédie.

Le gouvernement de Vichy n'a eu aucune peine à trouver dans un personnel judiciaire rompu à toutes les domesticités, les magistrats nécessaires à une telle besogne. Les mêmes exactement auraient pu dans le cas d'une fortune contraire requérir contre leurs maîtres d'aujourd'hui. En France, quand on envisage l'histoire des tribunaux politiques, il faut toujours se ressouvenir du mot du général Malet, que le premier Empire fusilla comme instigateur d'un complot républicain. Au président du conseil de guerre qui lui demandait les noms de ses complices, Malet répliqua : « Vous-mêmes, Messieurs, *si j'avais réussi !* » L'apostrophe aurait pu être reprise par la plupart des clients qui connurent les « Haute Cour » érigées depuis un siècle. L'opinion qu'émettait Clemenceau qu'il n'y a « ni magistrature assise ni magistrature debout, mais seulement une magistrature à plat ventre » vaut doublement, car il avait éprouvé la chose des deux côtés de la barricade.

L'instruction a retenu jusqu'alors cinq inculpés, dont un, Pierre Cot, est en fuite. Un autre, Guy La Chambre, est là comme comparse, comme doublure de Daladier. Restent comme gibiers de choix, Gamelin, Daladier et Blum. Des procédures connexes sont menées contre Reynaud et Mandel, sur des chefs juridiques accessoires.

Il ne convient pas de s'attrister outre mesure sur le sort de Gamelin. Le personnage était sans génie, mais il sera dif-

ficile de démontrer qu'il fût traître. L'opinion publique française aime beaucoup à justifier les échecs nationaux par l'argument facile de la trahison. Cette théorie individuelle nous paraît aussi fausse que celle qui voit des « provocateurs » dans tous ceux qui commettent un attentat. Gamelin n'est ni Bonaparte, ni Bazaine. Somnolent, il passait volontiers pour taciturne. On se méprend comme ça tous les jours. Comme Joffre, dont il avait été le coadjuteur, il n'avait pas le « diable au corps ». Peut-être aussi sentait-il confusément que ses états-majors étaient très infiltrés par l'esprit de non-résistance au fascisme. Plutôt tenu pour un général de « gauche », à raison de certaines attaches (on l'a arrêté chez le directeur d'un journal radical-maçonnique : *L'Ere nouvelle*), il n'avait peut-être pas très bien l'oreille des jésuitières que sont les bureaux du ministère de la guerre. Le problème des responsabilités militaires dépasse son personnage. La « trahison » sera difficilement délimitable. C'était une manière d'être, une psychose diffuse dans les cadres de la Haute-armée, une volonté de ne pas se battre contre des Etats dont on admirait les conducteurs, et aux méthodes desquels on aspirait. Contre l'ex-généralissime, on pourra mettre à charge toutes les incuries de la bataille de Flandre. Mais l'impéritie n'est-elle pas un vice chronique de l'Etat-major français ? L'a-t-on jamais vu engager une guerre où il ne manquât rien ? En 70, tout faisait défaut, en dépit de l'affirmation fameuse du maréchal Lebeuf : « Il ne manque pas un bouton de guêtre ». En 1914, ils étaient fin prêts, sauf qu'ils n'avaient aucune artillerie lourde. Cette fois-ci, c'est l'absence d'aviation qui se fait sentir. Les précédents d'incapacité et d'imprévoyance sont légion. Une condamnation de Gamelin serait pur symbole. Les anciennes fraternités d'armes joueraient dans ce cas pour lui, comme elles jouèrent pour Bazaine.

L'inculpation de Gamelin impliquait celle de Daladier. Une collaboration constante réunissait les deux hommes depuis plusieurs années. Quelle part imputera-t-on à l'ex-président du Conseil dans les responsabilités du désastre ? Une chose est sûre : il ne fut jamais rue Saint-Dominique que le docile exécutant des volontés de l'Etat-major. S'il

a fourni, ainsi que son fidèle Guy La Chambre, des statistiques inexactes, des bilans truqués, il n'a pu le faire qu'en plein accord, sinon sur les instructions formelles des services de l'Armée !

Dans un temps où tout est faux-semblant, ersatz ou contreplaqué, on a pu faire à Daladier une réputation d'homme fort. Au demeurant, c'est un faible, et de l'espèce la plus dangereuse, celle qui a les apparences de la force. On ne compte plus ses dérobades, dont la plus notable est celle du 6 février. En surcroît, c'est un maître fourbe. Pendant la guerre d'Espagne, il menait campagne auprès des communistes, les exhortant à renverser Blum qui « trahissait la République espagnole ». Lui, président du Conseil, il en finirait avec la duperie de la non-intervention. Simultanément, il assurait la Droite, que le gouvernement socialiste, par ses imprudences, menait tout droit à un conflit avec l'Italie et l'Allemagne !

En dernier lieu, voici Blum, le pelé, le galeux d'où vient tout le mal. Des campagnes convergentes unissent contre lui les feuilles des deux zones. Une atmosphère de pogrom est entretenue savamment autour de sa personne. Depuis longtemps, on n'avait pas vu pareille danse du scalp. La bande Chiappe-*Gringoire* trouve le moyen d'ajouter à une ignominie qu'on pouvait croire insurpassable. Le Maréchal avait pourtant dit dans son message du 10 octobre, qu'il n'entendait pas que son proconsulat fût interprété comme une revanche des jours de 1936, non plus que comme une nouvelle édition de l'« Ordre Moral » de mac-mahonnesque mémoire ! Sans doute, ses disciples dépassent-ils ses intentions !

La situation est singulière, qui nous oblige à apparaître en défenseurs de Blum. Ce n'est pourtant pas que l'homme soit exempt de torts à nos yeux, mais notre jurisprudence n'est pas celle des valets à simarre de la Cour de Riom. Blum est coupable, certes, mais surtout de n'avoir pas fait ce dont on l'accuse.

L'homme n'était pas mauvais, et bien plus honnête que l'ordinaire des politiciens qui veulent sa perte aujourd'hui. Comme l'enfer, il était pavé de bonnes intentions. Les ex-

périences de ses congénères allemands, autrichiens, espagnols, ne lui avaient servi à rien. Il était clair dès juin '36 que son manque de décision le mènerait au point où il est aujourd'hui. On ne joue pas aux échecs, avec un bon cœur, prétend Chamfort. Ce fut l'infortune de Blum, de croire à des possibilités idylliques, au sein de la jungle capitaliste. Un *femmelin*, eût dit Proudhon !

A.